

## DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE

En application de la loi du 2 janvier 2002 relative aux droits des usagers des établissements sociaux et médico sociaux, nous vous remettons un document individuel de prise en charge (DIPC).

Ce document est construit et rédigé avec vous : il définit la nature et les objectifs de la prise en charge par notre service.

Ce document n'a pas de valeur contractuelle. Il ne peut pas être communiqué à l'extérieur du service. Un avenant à ce document vous sera proposé tous les 6 mois afin de prendre en compte l'évolution de la situation et de définir de nouveaux objectifs.

|                               |
|-------------------------------|
| <b>État civil de l'enfant</b> |
|-------------------------------|

Nom :

Prénom :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Téléphone :

### Représentants légaux

| Père   | Mère   |
|--|--|
| <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> | <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> |

|                            |
|----------------------------|
| <b>Nature de la mesure</b> |
|----------------------------|

Cadre de la mesure :

Judiciaire :

- Assistance éducative art.375 du code civil
- Ordonnance du 02/02/1945

Administratif :

- Accueil Provisoire -

Prescripteur

- Juge :
- Responsable ASE : -

Durée de la mesure

- Date de décision :
- Date de prise en charge :
- Date de la première rencontre :
- Date prévue de fin de mesure :
  
- Autre(s) suivi(s) en cours :

|   |
|---|
| <b>Missions du Service d'Accompagnement Progressif en Milieu Familial</b> |
|---|

Notre cadre d'intervention s'appuie sur une décision de placement qu'elle soit de nature administrative ou judiciaire. Néanmoins, le juge ou le responsable de l'ASE a considéré que votre enfant pouvait continuer à résider à votre domicile avec d'un accompagnement éducatif soutenu.

Notre service accueille des enfants de 6 à 18 ans et de manière dérogatoire des enfants de moins de 6 ans.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'enfance, le SAPMF a pour objectif de travailler la relation parents-enfants. Notre intervention s'articule autour d'un accompagnement de l'enfant et d'un soutien de la fonction parentale.

Les missions du SAPMF nécessitent une vigilance envers l'ensemble des aspects du quotidien de votre enfant.

Votre collaboration à l'accompagnement éducatif est essentielle à la poursuite de notre action auprès de votre enfant. En cas de nécessité, le directeur pourra décider de l'hébergement de votre enfant à la maison d'accueil Le Phare au sein de l'internat de Meysse ou de Villeneuve de Berg. Il en tiendra informé le prescripteur.

Lorsque votre enfant passe une ou plusieurs nuits à l'extérieur du domicile avec votre autorisation, le SAPMF doit en être informé au préalable et connaître l'adresse de l'hébergement programmé. En effet, le cadre de la mesure rend l'établissement co-responsable de votre enfant.

## Modalités de prise en charge

- Moyens et ressources mobilisés par le service

Les éducateurs référents, seront vos interlocuteurs privilégiés. Néanmoins chaque membre de l'équipe pourra être amené à intervenir dans la situation de votre enfant.

Ces rencontres auront lieu à votre domicile, dans nos locaux ou à l'extérieur. Nous pourrions proposer certaines activités à votre enfant.

Des bilans périodiques, concernant la situation et l'évolution de votre enfant, auront lieu avec les éducateurs, le chef de service, et la psychologue.

L'équipe éducative s'engage à recueillir les souhaits, les besoins et les attentes de votre enfant et de votre famille, afin d'individualiser l'accompagnement.

## Finalités de l'intervention éducative

- Objectifs de l'accompagnement stipulés par le juge pour enfants ou l'aide sociale à l'enfance :

- Remarques des représentants légaux :

- Remarques des enfants :

Le présent document a été établi en présence de .....  
qui ont participé à son élaboration.

le

Pris connaissance le

Pris connaissance le

Signature du directeur ou  
du chef de service

Signature de l'enfant

Signature des  
représentants

**AVENANT AU DOCUMENT INDIVIDUEL DE PRISE EN CHARGE**

Evaluation globale de la situation

Observations des représentants légaux

Observations de l'enfant

Actualisation des objectifs de l'intervention éducative

Le présent document a été établi en présence  
de..... qui ont participé à son élaboration.

le

Pris connaissance le

Pris connaissance le

Signature du directeur ou  
du chef de service

Signature de l'enfant

Signature des  
représentants légaux